



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	23	- 9 - Règlement et tarification du columbarium et du jardin du souvenir
En exercice	22	
Qui ont pris part à la délibération	22	

Séance du 20 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt janvier à 20 h

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 13 janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Thierry LEOTOING, Maire.**

Présents :

Mme RIGAUD M., Mrs VIGOUROUX J.P., COFFY Alain, ALES L., ROME G., VALLADIER G., BARBALAT M., CHABANEL L., COFFY Alex, GARDES D., ROUBIN A., VIGIER J.L., ARGAUD P.

Mmes BALAIDIER M., BOISSIER A., GAYTE C., MONCORGE C., RIVIERE N.

Absents excusés avant donné procuration : Mr SAHUC T. à Mme RIGAUD M., Mme BOSDECHER N. à Mr LEOTOING T., Mme VALETTE E. à Mr VIGOUROUX J.P.

Un columbarium et un jardin du souvenir ont été réalisés en 2010 au cimetière de Polignac, pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

Il convient de mettre en place un règlement et une tarification. Une étude a été faite par les élus.

Monsieur le Maire présente donc aujourd'hui un règlement du site cinéraire de POLIGNAC.

Il propose au Conseil Municipal des tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte le règlement du columbarium tel qu'annexé,**
- **Fixe les tarifs du columbarium comme suit :**
 - **le tarif de la concession des colombiers ou des urnes enterrées à 500,00 € pour 15 ans**
 - **le tarif de la concession des colombiers ou des urnes enterrées à 800,00 € pour 30 ans**
 - **le tarif de la dispersion dans le jardin du souvenir à 50,00 €**
 - **le tarif d'ouverture d'une case à 25,00 €.**

VOTE :

Présents : 19

Exprimés : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

"Pour copie conforme

Le Directeur Général des Services"

Le Maire,

Thierry LEOTOING.

Délibération :

- Adoptée à l'unanimité
- Adoptée à la majorité
- Non adoptée